

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 avril 2026

**BUDGET PRIMITIF 2026
BUDGET PRINCIPAL**

Paul Euzière

Conseiller municipal

Président du groupe

« *Grasse à Tous-Ensemble et Autrement* »

Je voudrais centrer mon intervention sur les équilibres financiers réels de ce budget, car, comme nous l'avons souligné dans notre intervention sur le Compte Financier Unique 2025, plusieurs indicateurs traduisent une **dégradation de notre capacité d'autofinancement**.

Premier point : l'Épargne nette.

Dans le budget 2026, elle s'établit à **-1,24 million € en 2026**, contre **-445 000 € en 2025**.

Mais dans le même temps, le **Compte Financier Unique 2025** fait apparaître une Epargne nette **positive de 56 000 €**.

Bien sûr, il faut comparer de budget à budget et de CFU à CFU.

Un budget est une autorisation -et non une obligation- de programmes, un CFU est l'exécution réelle de ce qui était annoncé dans le budget.

Il reste que nous sommes donc face à **un écart de près de 1,3 million €**.

Ce qui pose une question simple :

assistons-nous à une dégradation réelle de notre situation financière ou à une construction budgétaire excessivement prudente ?

Dans le premier cas, cela signifie que notre trajectoire se détériore rapidement.

Dans le second, cela interroge la sincérité et la lisibilité de nos prévisions.

Et dans les deux cas, cela appelle des éclaircissements.

Deuxième point : l'équilibre du Fonctionnement élargi.

Si l'on additionne les dépenses réelles de Fonctionnement et le remboursement du capital de la dette, nous atteignons environ **102 % des recettes réelles de fonctionnement.**

Comment parvient-on à ces 102 % ?

en calculant : (les dépenses réelles de Fonctionnement + le remboursement du capital de la dette) divisé par les recettes réelles de Fonctionnement

Les chiffres du budget 2026 :

Dépenses réelles de Fonctionnement 65,341 M€ + Remboursement du capital de la dette 8,520 M€

Total des dépenses élargies : 65,341 + 8,520 = 73,861 M€

Recettes réelles de fonctionnement : 72,224 M€ Soit 102,27 % (arrondi à 102 %)

Cela signifie que dans ce Budget 2026, les recettes de fonctionnement ne couvrent plus les dépenses de Fonctionnement : Il manque environ 1,6 M€

Troisième point : la capacité de désendettement.

Rapportée à l'Épargne brute, elle s'établit autour de **10,4 années.**

Nous sommes ici dans une zone de vigilance, qui traduit une réduction progressive de nos marges de manœuvre.

Quatrième point : la structure des dépenses.

La masse salariale atteint **37,2 millions d'euros**, soit environ **56,9 % des dépenses réelles de Fonctionnement.**

Cela suppose donc une stratégie claire et cohérente.

Or, sur ce point, une interrogation subsiste.

À la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, dans le Budget 2026, la masse salariale progresse de **+0,98 %**, alors qu'elle augmente ici, dans ce Budget 2026 de la Ville de **+2,47 %**.

Comment expliquer un tel écart entre deux budgets portés par une même autorité politique ?

Cinquième point : la structure des recettes.

Une partie de nos équilibres repose sur des ressources dont la dynamique reste incertaine :

- les droits de mutation,
- certains produits fiscaux indirects,
- des recettes ponctuelles et par définition non renouvelables comme les cessions.

Dans un contexte économique incertain, ces hypothèses peuvent évoluer défavorablement.

Au total, ce budget présente un équilibre formel, mais au prix d'indicateurs qui se dégradent :

- épargne nette négative en prévision,
- équilibre de fonctionnement sous tension,
- capacité de désendettement en hausse,
- dépendance accrue à l'emprunt.

Or, la question n'est donc pas seulement celle de l'équilibre formel immédiat, mais celle de la **soutenabilité de la trajectoire financière sur la durée.**

Dernier point : les défis du changement climatique et l'incontournable transition écologique

Le Rapport d'Orientations Budgétaires indiquait des actions éparses et des projets ponctuels sans les chiffrer, notamment de façon très limitée, le recours au photovoltaïque et la végétalisation.

A la lecture de ce Budget, on ne trouve pas de plan pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments communaux, pas d'enveloppes dédiées à la végétalisation et à la désimpermeabilisation, pas de budget fléché « transition écologique » et, évidemment pas d'indicateurs de suivi.

Sur 17,5 millions d'Investissement, la part clairement identifiable comme écologique est faible et marginale, quelques % au mieux.

Dans ce budget 2026 de la ville de Grasse, le changement climatique et la transition écologique restent secondaires et non structurants.

Une question s'impose alors : quel est le modèle de développement que nous finançons réellement ?